
Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Chelles, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal de la société populaire de Chelles, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 171;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13704_t1_0171_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

verts de son égide et semble par cet acte de bienveillance et de sollicitude avoir mis le sceau à votre sublime décret qui proclame la reconnaissance de l'être suprême et l'immortalité de l'âme.

Ainsi donc, les tyrans désespérés du succès de leurs armées ont recours à l'assassinat des représentants du peuple français et des apôtres de la liberté. Mais qu'ils tremblent, ces scélérats, leur règne expire, qu'ils frémissent en apprenant que leurs projets parricides sont encore une fois demeurés sans effet. Les moyens de désespoir qu'ils mettent en œuvre pour nous perdre annoncent leur faiblesse autant qu'ils augmentent notre courage. Si notre éloignement nous ôte l'avantage de vous offrir une garde journalière, mais nos braves frères de Paris, ces fiers soutiens de la République sauront vous garantir de la fureur impie des vils agents de Pitt et de Cobourg; nous partageons leurs sentiments généreux, et cet attentat terrible, redoublant notre attachement à la République et notre haine pour les tyrans, nous vous promettons, nous vous jurons de vous aider de tout notre pouvoir à opérer le salut de la patrie et le triomphe de la liberté; nous ne cesserons nos soins et nos travaux que lorsque la race criminelle des despotes sera rayée de dessus la surface de l'univers. Guerre à mort aux intrigants, aux désorganiseurs, et vive à jamais la République une et indivisible, et la sainte Montagne, voilà notre profession de foi, nous lui serons fidèles ».

ROUSSELIN (commis^{re} nommé par la Sté popul.)

n

[La Sté popul. de Chelles à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens législateurs,

Recevez l'hommage de notre reconnaissance, elle n'est point dictée par l'adulation, mais par l'admiration de vos sublimes travaux, vous avez fondé la République et compté sur les bras de 25 millions de français pour la défendre contre les attaques de ses ennemis, mais nos efforts eussent été vains si par votre prudence et votre courage vous n'eussiez pas abattu les factions qui ne se sont montrées dans la révolution que pour asservir le peuple et s'en partager les dépouilles. Vous avez porté l'espérance dans le cœur des patriotes et tué la tyrannie en frappant tous les conspirateurs et les factieux; vous avez porté la consolation dans toutes les âmes sensibles et vertueuses, en proclamant solennellement que le peuple français reconnaît un être suprême et l'immortalité de l'âme.

Achevez, braves montagnards, achevez de vous immortaliser. Du haut de la Montagne, dictez des lois, nous les exécuterons, et les despotes, les satellites, les traîtres rentreront dans la poussière.

Restez à votre poste jusqu'à ce que la République soit fondée sur des bases inébranlables, et comptez sur la reconnaissance de tous les français, sur l'admiration de la postérité et sur celle de tous les peuples.

Vive la république ! ».

DELAIS (présid.), VAUDON (vice-présid.), OUDET, CRETTE, ROUSSEAU [et 40 signatures illisibles].

[Extrait des délibérations; séance du 5 prair. II].

Il a été fait lecture d'une pétition que les sociétaires font à nos législateurs, tendant à leur témoigner l'hommage et la reconnaissance qu'ils ont de l'être suprême et de leurs sublimes travaux.

Lecture faite de cette pétition.

La société arrête qu'elle serait présentée le 10 prairial prochain à nos législateurs par six commissaires membres de la dite société; les dits commissaires sont :

Les citoyens Crette, Camus, Forey, Devis, Marin et Jean-Pierre Lopin.

DUMONT (présid.), OUDET (secrét.).

o

[La Sté popul. et le c. révol. de Bazoches à la Conv.; 9 flor. II]. (1).

« Citoyens représentants,

Nous n'avons jamais cessé un seul instant de vous regarder comme le plus précieux soutien du bonheur des français. Les dangers que vous avez courus, les projets affreux que des scélérats avaient médités nous avaient jetés dans la consternation; votre courage et votre énergie nous rassurent; nous sommes persuadés que des représentants aussi vertueux, qui savent braver aussi courageusement tous les dangers, ne quitteront pas le poste glorieux qu'ils occupent sans avoir consolidé le bonheur du peuple et fondé le gouvernement chéri des français et assuré la République. C'est le vœu le plus ardent de nos cœurs ».

JANIN, MALICOT, BRÉTHEAU (maire), CHÉDIEU, PRENARD, BRACEL, MENAULT, MAIGNEAUX, DUCHAIN, CORNINOT (présid.), MAUX.
Mun. de la Chapelle-sur-Hière : GIROUST, BOISAUBERT.

Mun. de Moulhard.

Mun. de Villevillèle : MARIN, MEUNIER, A THIBRU (agent nat.).

Mun. des autels S^t Eloi : Bertrand LUCÉL (maire), G. DIEU (agent).

Mun. de la Chapelle Guillaume : LEHOUX (off.), BIETTE (agent).

(1) C 306, pl. 1158, p. 44, 45.

(1) C 305, pl. 1145, p. 19.